

LES TRAVAILLEURS-EUSES SANS PAPIERS DÉCLARENT ET PAYENT LEURS IMPOTS EN FRANCE, ILS DOIVENT POUVOIR Y TRAVAILLER ET Y VIVRE LIBREMENT !

En déclarant chaque année leurs revenus au centre des Impôts, tout résident sur le territoire national, français ou étranger quelle que soit sa situation administrative, participe au fonctionnement de la société et à la solidarité.

En déclarant vos revenus, vous remplissez un devoir citoyen, vous en acceptez les obligations et vous exigez en retour que votre participation active à l'économie française et à la vie sociale soit reconnue.

De plus, cette déclaration constituera une preuve importante à fournir dans votre dossier de régularisation.



DÉCLARER SES REVENUS AUX IMPOTS, C'EST LUTTER POUR LA RÉGULARISATION !

Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789, Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Des militants des organisations membres de la campagne « Non au racket sur les cotisations sociales, non à l'injustice fiscale » (Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, 1^{er} syndicat des agents des Impôts et du Trésor, Droits Devant !!, SUD Travail, Solidaires, CSP 17^{ème}...) du GISTI et de la FASTI vous aideront à remplir et à déposer votre déclaration de revenus au mois de mai 2010.

Un dépôt collectif sera ensuite organisé.

PERMANENCES

les 17 et 18 mai de 10 à 18 h

Association DROITS DEVANT !! 44 rue Montcalm, Paris 18	Ministère de la Régularisation 14 rue Baudelique, Paris 18
GISTI 3 villa Marcès Paris 11 (impasse à hauteur du 39 rue Popincourt)	Foyer Saint Just rue St Just, Paris 17
Union SNUI-SUD Trésor Solidaires 93 bis rue de Montreuil Paris 11	FASTI 58 rue des Amandiers, Paris 20

On bosse ici, on vit ici, on paye nos impôts ici, on reste ici !